
Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 8**Votants:** 8**Séance du 22 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée le 22 février 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Antoine GAY, Sandrine SAGNES, Daniel SOFFIATTI, Christian CAVERIVIERE, Francis FERRAMOSCA, Florence VERNEY, Jean-François DOUSSIN, Florent CATHARY

Représentés: Philippe THOMASSIN pouvoir donné à Sandrine SAGNES, Adeline MAGNOUX pouvoir donné à Florent CATHARY

Absents: Zoé DOUSSIN

Secrétaire de séance: Jean-François DOUSSIN

Procès Verbal de séance - 22 février 2024

Procès Verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal a relu et approuvé le Procès Verbal de la séance du 7 décembre 2023.

Délibération portant autorisation de convention avec CITEO **DE_2024_003**

Le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une convention de lutte contre les déchets abandonnés avec l'entreprise CITEO, appuyée par la COVALDEM 11.

Monsieur le Maire est autorisé à dresser cette convention et à signer tous les documents nécessaires.

Désignation de représentants - Dialogues territoriaux SCOT et PLH **DE_2024_011**

Ont été élus par le Conseil Municipal M. Antoine GAY en tant que représentant titulaire et M. Francis FERRAMOSCA en tant que représentant suppléant pour siéger aux dialogues territoriaux dans le cadres du Schéma de Cohérence Territorial et du Programme Local de l'Habitat.

Ces dialogues mis en place par Carcassonne Agglo visent à : *"favoriser les échanges entre les communes et coordonner les documents et projets d'urbanisme tout en remplissant des objectifs communs de production de logement et de consommation de l'espace."*

Evaluation de la proposition concernant l'animation des réseaux sociaux communaux

Le Conseil a étudié le devis n°001/24 d'un montant mensuel de 120€ TTC pour "Prestation de gestion de réseaux sociaux 2024" émis par RB Création 11 le 23 janvier. Le Conseil souhaiterait que ce service d'animation des réseaux soit mis à disposition de toutes les associations actives de la commune. Il souhaiterait donc que le devis soit reformulé afin qu'il y figure la mention d'une convention communale.

Délibération portant création d'un emploi permanent

DE_2024_001

Le Conseil a décidé la création d'un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie à compter du 01 mai 2024 relevant de la catégorie B dans les grades de Rédacteur ou Rédacteur principal 2ème classe à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires, suite à la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 portant sur la revalorisation du métier de Secrétaire de Mairie.

Délibération portant vote du CFU 2023

DE_2024_002

Le Conseil a voté à l'unanimité et en l'absence de M. le Maire, conformément à la réglementation en vigueur, le Compte Financier Unique 2023. Ce document présenté par le doyen du conseil, M. Francis FERRAMOSCA, clotûre l'exercice financier 2023 de la commune.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	611 448.00€	335 752€	947 200€
	Recettes réalisées	103 594.39€	307 780.22€	411 374.61€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	632 590.01€	410 551.88€	1 043 141.89€
	Dépenses réalisées	11 937.71€	307 787.49€	319 725.20€
	Restes réaliser	0€	0€	0€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	91 656.68 €	-7.27€	91 649.41€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	41 487.01€	54 454.88€	95 941.89€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	133 143.69€	54 447.61€	187 591.30€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Résultat cumulé	Excédent	133 143.69€	54 447.61€	187 591.30€

Budget communal : ouverture de 25% des crédits investissement DE_2024_006

Le Conseil permet à M. le Maire de régler des factures d'investissement avant le vote du Budget Communal 2024 dans la limite de 158 147.50€. Cette mesure a été adoptée afin de permettre le règlement des factures concernant les travaux RD3/Coeur de village, dans un souci de respect et d'application des lois financières en vigueur.

Les chats errants : point de situation

Une convention de stérilisation pour 20 chats errants dressée par la Fondation 30Millions d'Amis a été adoptée par la commune en février 2024 .

Travaux RD3/Coeur de village : point de situation

- L'intersection entre la RD3 et la Rue du Cinsault a été mis en conformité selon les directives de l'Agence Routière Départementale de l'Aude. Elle était hors norme avant les travaux et considérée comme dangereuse par l'ARD11.
- L'abattage contraint des cyprès de la Place de la Mairie a été effectué pour des raisons spatiales et techniques. Leur présence ne permettait pas l'application du nouveau plan de la Place, nécessaire pour permettre la mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. Il a également été indiqué par le paysagiste responsable des travaux que leur état et leur âge ne leur auraient pas permis de survivre à un élagage inévitable.
- Les panneaux indicateurs des bâtiments communaux à l'entrée du village ont été signalés par le Conseil comme potentiellement gênant pour la visibilité des conducteur. Ils seront placés d'une manière plus appropriée à la fin des travaux.
- Le Conseil a donné un accord de principe concernant le déplacement du panneau d'entrée dans la commune. Cette mesure, suggérée pour des raisons techniques, sera délibérée ultérieurement.
- Pour des raisons de faisabilité, le Département est en train de mettre en place une déviation concernant tous les véhicules sur la RD3 durant la durée des travaux de la Tranche 2.

Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Salvaza DE_2024_004

Monsieur le Maire a exposé au Conseil qu'il serait nécessaire d'ouvrir une Ligne de Trésorerie pour permettre le règlement des factures concernant les travaux RD3/Coeur de village, le temps que les subventions soient perçues. Cette manoeuvre budgétaire provisoire a pour but de préserver les finances communales tout en évitant la contraction d'un emprunt. Le Conseil a approuvé cette proposition pour un montant maximal de 300 000€ auprès du CREDIT AGRICOLE SALVAZA. Il a conféré à M. le Maire le pouvoir d'effectuer les démarches et signatures nécessaires à la mise en place de cette Ligne.

Délibération relative à l'emprunt contracté auprès du SIC de la Redorte par la délibération DE_2022_051 du 8 décembre 2022
DE_2024_010

Le Conseil a décidé que le remboursement de l'emprunt de 250 000€ contracté auprès du Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte dans le cadre des travaux RD3/Coeur de village sera budgétisé à hauteur de 125 000€ et fiscalisé à hauteur de 125 000€ pour l'année 2024.

Adhésion à la Charte de l'arbre et du paysage
DE_2024_005

Le Conseil a approuvé l'adhésion à la Charte de l'Arbre et du Paysage du Département de l'Aude, visant à "*favoriser la préservation et la prise en compte de l'Arbre et du Paysage dans les politiques publiques*". Il autorise M. le Maire à effectuer les démarches et signatures nécessaires pour acter cette adhésion.

Questions diverses

- **Nouveau mode de fonctionnement de l'équipe municipale** : M. le Maire a fixé une réunion hebdomadaire le lundi de 17h à 18h avec les adjoints, la secrétaire de mairie et les élus volontaires.
- **Pétition pour battue administrative contre les sangliers** : cette pétition déposée en mairie en raison des dégâts occasionnés par une harde de sangliers sur les propriétés bâties de certains administrés a été étudiée par le Conseil. Il a été décidé d'engager une discussion avec l'ACCA afin de trouver une solution pérenne.
- **Vente d'un terrain communal** : Le Conseil a donné son accord de principe pour la vente d'un morceau d'une dimension de 14,34x22m soit 315,48m² de la parcelle communale B406 à M. Dimitry REDAL au prix de 50€ le m².
- **Information aux élus** : proposition de formation à la Gestion des Cimetières et fonctionnement de l'application Panneau Pocket.

Le Maire,
Christian CAVERIVIERE



Le secrétaire de séance,
Jean-François DOUSSIN

